Venez assister aux réunions mensuelles de la fédé qui ont lieu à *19H00* à la salle du foyer

Vous pouvez également suivre l'actualité de la FFMC39 en allant sur le site internet www.ffmc39.fr mais également sur facebook https://www.facebook.com/FFMCjura?fref=ts

Je soutiens et j'adhère à la FFMC pour 2015

FFMC 39 MOTARDS & CITOYENS JURA
Fédération Francaise des Motards en Colère

Merci d'écrire en MAJUSCULES

Nom * : ..... Prénom * : .....

Date naissance * : ...../...../.....

Adresse * : .....

Code postal * : ..... Ville * : .....

Adresse courriel : .....

Tél. portable : ..... Tél. fixe : .....

Marque moto : ..... Type : ..... Cylindrée : .....

Profession : .....

O 1ere adhésion O Renouvellement (N° carte .....)

Je souhaite être rattaché(e) à l'antenne du département n° ..39.....

Je verse **39** euros (minimum). Fait le .....

*: *Données obligatoires*

Signature *

Coupon à renvoyer avec un chèque de 39 euros (minimum) à l'ordre de la FFMC à :

FFMC39
5 Avenue Jean Moulin
39000 LONS LE SAUNIER

Je demande mon inscription à (rayer les inscriptions non désirées)
- la newsletter FFMC
- la newsletter MOTOMAG

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FFMC Trésorerie Nationale »

Mouvement FFMC :

La FFMC est membre de la

Document imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

La GaZette Du Jura

EDITO : **Ami(e)s Motard(e)s,**

Avec les beaux jours, voici le 1er numéro 2015 de la Gazette du Jura. Celle-ci vous accompagnera toute l'année avec la parution de 3 autres numéros. Elle vous tiendra informé-e-s de notre actualité nationale et départementale.
Devant la dernière décision absurde et antisociale du conseil municipal de Paris (interdiction aux deux roues motorisé d'avant 2000 de circuler dans Paris), il y a fort à parier que la FFMC 39 soit amenée à vous proposer un déplacement sur notre capitale pour soutenir les motards parisiens. Certains peuvent ne pas se sentir concernés par cette décision, ce serait là une grande erreur car cette décision risque de faire tâche d'huile et de toucher dans un premier temps les grandes villes de France puis s'étendre aux moyennes puis…
Je ne me fais pas de souci, la solidarité motarde n'est pas un vain mot.
Mais en ce début d'année, je me dois aussi de poser la question du renforcement de la FFMC. Pour mener à bien tous ces combats entre autres contre la sécurité rentière, pour l'amélioration des infrastructures, pour une meilleure formation, pour une vraie prise en compte de la spécificité motarde et contre toute politique motophobe…, la FFMC n'a d'autre financement que le produit de ses adhésions car nous tenons à notre indépendance en refusant toute subvention de nos gouvernants. La FFMC, pour exister et peser a besoin de vous, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.
Plus nombreux, plus forts.
V+ à tous.
A bientôt sur les routes et restez vigilants.
A. MAZZIER

N° 12 : Premier trimestre 2015

FFMC 39 MOTARDS & CITOYENS JURA
Fédération Francaise des Motards en Colère

Loi Hamon et assurances :

Le point complet

Suite à la parution de la loi Hamon et d'une certaine publicité quelque peu « mensongère » ou trompeuse que nous avons tous vue à la TV, il est temps de faire un point car tout n'est pas dit. Ne vous jeter pas tout de suite sur votre téléphone pour résilier votre assurance moto.

Pour commencer, la nouvelle loi Hamon vous permet de changer d'assurance (auto, moto, habitation, prêt…) après la première année de cotisation sans avoir à attendre la date anniversaire.

Ça, c'est bien, sauf qu'on ne vous dit pas tout. Cette loi n'est valable que pour les contrats d'assurances souscrits après le 1er janvier 2015.

Les nouvelles règles concernant la résiliation des contrats d'assurance sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015 suite à la parution du décret n° 2014-1685 du 29 décembre 2014 relatif à la résiliation à tout moment de contrats d'assurance.

Elles s'appliquent donc aux contrats d'assurance conclus à compter de cette date. Pour les contrats d'assurance conclus avant 2015, les assurés doivent attendre la date prévue pour leur prochaine reconduction tacite pour faire valoir leurs nouveaux droits.

Par exemple, si vous avez souscrit votre contrat d'assurance en septembre 2012, vous êtes obligé d'attendre septembre 2015 (date anniversaire) pour pouvoir penser à chercher un autre assureur.

Les nouvelles règles de résiliation applicables à l'assurance emprunteur sont, pour leur part, applicables aux contrats signés après le 26 juillet 2014.

L'Actu 2013 de la FFMC39 :

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle qui a eu lieu le 06 février 2015, la composition du Conseil d'Administration (CA) de le fédé du Jura a été modifiée.

Voici la composition du CA FFMC39 pour cette année 2015 :

Le Bureau :

- **Alain MAZZIER : Coordinateur**
- **Alain RAIMOND : Coordinateur adjoint**
- **Romain DUMONT : Coordinateur adjoint**
- **Martin PERIAT : Coordinateur adjoint**
- **Antoine STAFFELLI : Trésorier**
- **Romain PECHINOT : Trésorier Adjoint**
- **Christophe MORIER : Secrétaire**
- **Claude OLIVIER : Secrétaire adjointe**
-

Les autres membres du CA

- **Patrick MICHE :**
- **Thierry HUELIN :**
- **Marie SCHERRER :**
- **Delphine MORATO :**
- **Gabriel MEUNIER :**
- **Gaëtan BONDENAT :**
- **Loïc BORDU :**
- **Laurent DAVID :**

Vous pouvez retrouver la fonction de chaque membre du CA sur le site FFMC39 dans la rubrique « Le Bureau » à cette adresse :

http://ffmc39.fr/bureau.php

L'agenda de nos activités 2015 :

Activité	Quand ?	Qui est concerné ?
Réunions Mensuelles (à 19h00)	24 avr– 29 mai– 26 juin	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Coaching Nos Limites	17/05, 28/06, 20/09, 18/10	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Repas FFMC39	18 Avril 2015	Tous les motards et motardes adhérents ou non
1er Relais Calmos	16 Mai 2015	Tous les motards et motardes adhérents ou non
Portes ouvertes DV Moto, Moustic' Motos et TIM Motorsport	11 et 12 avril 2015	Tous les motards et motardes adhérents ou non

Les coordonnées de la Fédé:

FFMC Jura
5, avenue Jean Moulin - 39000 LONS LE SAUNIER
Tél: 03.84.24.29.18 / 06.95.77.42.14
Le site internet : **www.ffmc39.fr/**

La Mutuelle des Motards
5, avenue Jean Moulin - 39000 LONS LE SAUNIER
Romain PECHINOT
Tél : 06.72.53.65.46 / Mail: romain.amdm.39@gmail.com

Interdiction des 2RM à Paris : improvisations et approximations

A la sortie du comité deux-roues motorisés (2RM) de la mairie de Paris, la FFMC et la FFM dénoncent une improvisation de Christophe Najdovski, sur l'interdiction de circulation des 2RM dans la capitale française.

La Fédération française des motards en colère (FFMC), la Fédération française de motocyclisme (FFM), le Conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA) et les acteurs du 2RM étaient reçus mardi 27 janvier 2015 à la Mairie de Paris pour prendre connaissance de la déclinaison de ce plan, présenté par l'adjoint de Mme Hidalgo chargé des déplacements. M. Najdovski annoncé que les 2RM antérieurs à 2000 seraient interdits de circuler dans la capitale à compter du premier juillet 2016. Ces restrictions iraient par la suite en se renforçant au fil des années. *

Pour la FFMC, la FFM et le CNPA, interdire les 2RM est un non-sens compte tenu de ce qui se pratique chez nos voisins européens soumis à la directive 2008/50/CE sur la qualité de l'air. Il est avéré que notre mode de locomotion contribue à la fluidité en agglomération grâce à son gabarit réduit et sa facilité de stationnement. Paris serait-elle donc la capitale européenne la plus sévère à l'encontre des 2RM ?

Plus largement, dans le rapport de la direction générale des services suite à une réunion communautaire du 7 janvier 2015 que la FFMC s'est procurée, il est indiqué, au paragraphe intitulé Information et non stigmatisation des possesseurs de véhicules anciens que « les chiffres issus de l'étude ZAPA montrent que ces véhicules sont ceux qui circulent le moins, et donc, ont, dans le poids total des émissions de polluants automobiles, peu d'impacts sur la pollution chronique à laquelle les Franciliens sont soumis. »

Pour toutes réponses, M. Najdovski se place sur une question de principe, ce que nous ne pouvons accepter eu égard aux nombreux impacts sociaux de telles restrictions à l'encontre de la mobilité.
La FFMC et la FFM s'inquiètent de l'improvisation dont fait preuve l'adjoint en charge des transports allant jusqu'à faire l'amalgame entre les motorisations diésel et les 2RM roulant exclusivement à l'essence.
Les acteurs du 2RM sont soucieux des enjeux environnementaux et de santé publique, mais refusent que des questions de principes idéologiques, portés par Nathalie Kosciusko Morizet en 2011 et aujourd'hui par M. Najdovski, se substituent aux questions d'efficacités, a fortiori sur des enjeux tels que ceux de la mobilité et de la liberté de circulation.

L'actu Nationale :

Permis de conduire trop cher ? Pour Emmanuel Macron, quel est le prix de la sécurité routière ?

La « loi Macron », si elle est acceptée en l'état par les parlementaires, risque de porter un rude coup à l'enseignement de la conduite. Ce sera aussi un coup dans le dos du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve en charge des questions de sécurité routière… enfin, le projet d'Emmanuel Macron est un déni du travail mené par le Conseil national de la Sécurité Routière, domaine qui devrait pourtant être « interministériel ».

Depuis plusieurs années, au sein du Conseil National de Sécurité Routière (CNSR), la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) et l'Association pour la Formation Des Motards (AFDM) travaillent avec les Pouvoirs Publics à faire de la formation des conducteurs un réel enjeu de Sécurité Routière.

Nous œuvrons pour une formation à la conduite fondée sur l'échange en salle et l'analyse des comportements à risque. Le travail commun avec les représentants des écoles de conduite qui a abouti dernièrement à la mise en place du « référentiel d'éducation à la mobilité citoyenne » atteste de la richesse de ces échanges.

Mais M. Macron, ministre de l'Economie en a décidé autrement. Balayant du revers d'une main libérale ces années de travail commun, il l'affirme : pour lui, moins c'est cher, mieux c'est. Et la Sécurité routière dans tout ça ? Et l'égalité sociale ? Car si son projet est acceptée par les parlementaires, les plus aisés pourront payer la conduite accompagnée à leurs enfants et les autres devront se contenter d'une formation « low cost » et en partie virtuelle car dispensée sur Internet.

Et ce n'est pas en bachotant des diapos sur ordinateur qu'on éveillera l'attention des conducteurs au partage de la route avec les usagers les plus fragiles, piétons, vélos et deux-roues motorisés !

La FFMC et l'AFDM ont apportées leur soutien à la manifestation intersyndicale des enseignants de la conduite, menée par la branche formation du Conseil National des professionnels de l'Automobile (CNPA), qui à eu lieu à Paris parce que leur démarche est saine et basée sur des revendications légitimes.
La sécurité routière ne peut se brader : confier le futur de cette profession à un ministre de l'économie, qui plus est conseillé par quelques grands patrons, dont un fournisseur d'accès Internet pour qui on voit bien l'intérêt de cette réforme, est-ce bien raisonnable ?
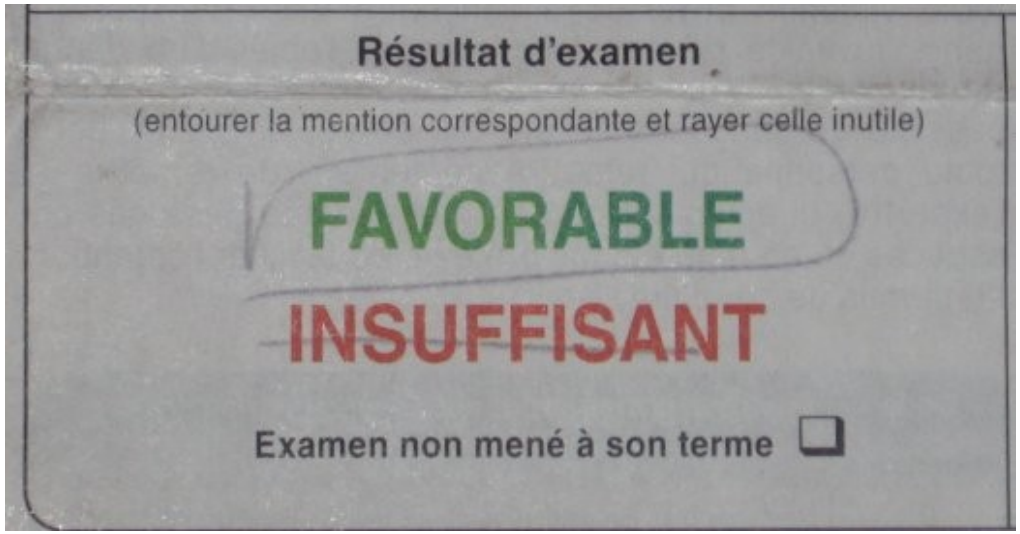
Laissons le CNSR mener à bien à sa mission